

Q

CADASTRES ABRÉGÉS

DES SEIGNEURIES DU

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES,

DÉPOSÉS AU GREFFE DES TROIS-RIVIÈRES, CHEZ LE RECEVEUR GÉNÉRAL
ET AU BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE SUIVANT LES
DISPOSITIONS DES STATUTS REFONDUS POUR LE
BAS CANADA, CHAP. 41, SECTS. 25, 26 ET 27.

ET PUBLIÉS SOUS L'AUTORITÉ DES COMMISSAIRES.



QUEBEC:

IMPRIMÉS PAR STEWART DERBISHIRE ET GEORGE DESBARATS,

Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1863.